



# 1G SOLUTIONS

BUREAU D'ÉTUDES

## Conditions Générales de Vente 01/01/2021

Durée de validité de l'offre

3 mois, sauf disposition contraire indiquée au devis.

Enregistrement de la commande

À réception de l'offre signée ou de l'acompte.

Démarrage de la mission

À définir après réception conjointe de l'offre signée et de l'acompte.

Assurances

1G SOLUTIONS est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale.

Réserve

La présente offre est établie sous réserve d'une visite préalable des lieux (si elle n'a pas eu lieu).

Accessibilité

Dans le cadre d'études nécessitant des sondages, la zone d'intervention devra être préalablement libérée de tout élément pouvant contraindre la mise en œuvre du matériel et des équipes. En cas d'impossibilité d'effectuer les sondages, des heures de régies seront facturés au taux horaire de 150 euros HT par collaborateur mobilisé, dans la limite de 8 heures par jour et par collaborateur.

Alimentation du matériel

Un point d'eau et un point d'électricité devront nous être rendus accessibles et gracieusement mis à disposition, y compris consommation, selon besoins.

Équipements encastrés ou enterrés

En cas de sondages de structure ou de sol, lorsqu'il n'est pas prévu dans la présente offre de repérage et/ou contrôle préalables de réseaux, le maître d'ouvrage ou son représentant devra nous indiquer l'implantation du matériel et/ou des essais de telle sorte à éviter d'endommager tout équipement (réseaux EU / EP / EV / DRAIN / GAZ / ELECTRICITE / FOSSE / TELEPHONE / SERVITUDE...). La reprise des dommages éventuels sera dans tous les cas à la charge du maître d'ouvrage.

Sondages destructifs

À moins que cela ne soit prévu au devis, les sondages destructifs ne seront pas rebouchés et la remise en état des surfaces impactées ne sera pas réalisée.

Risques divers

Nous déclinons toutes responsabilités liées à une quelconque dégradation suite à un démontage nécessaire dans le cadre d'investigations, pouvant impliquer la réparation ou le changement de l'élément démonté. Les espaces verts, pelouses, parterres peuvent être endommagés, notamment du fait du passage des engins de chantier, la remise en état des surfaces impactées ne sera pas réalisée.

Conditions climatiques

En cas de gel et/ou neige, parfois en cas de pluie, certaines missions ne peuvent être correctement opérées, 1G SOLUTIONS devra parfois différer son intervention sans que cela ne puisse occasionner de pénalités de retard.

Réunions / assistance aux opérations d'expertise

Lorsque non prévue au devis, la prestation sera facturée en sus au taux horaire de 150 euros HT, en plus de frais de déplacement (barème kilométriques légal base 7 cv).

Communication

Le donneur d'ordre autorise 1G SOLUTIONS à faire référence à la mission réalisée, notamment à des fins commerciales, et à utiliser son nom et son logo, sans limitation de durée ou zone géographique.

**Condition de paiement**

# Offre ≤ 2 500 euros HT : 100 % à la commande;

# Offre ≤ 10 000 euros HT : 60 % à la commande, 40 % à la fin de la mission;

# Offre > 10 000 euros HT : 50 % à la commande, 30 % sur situation, 20 % à la fin de la mission.

Les livrables éventuels ne seront diffusés qu'après encaissement du solde.

Cas spécifique de la maîtrise d'œuvre

Les honoraires minimums indiqués doivent être réglés en intégralité à la commande, les régularisations éventuelles sont opérées sur situations.

Annulation partielle de commande

Dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution, (ou pour toute autre mission assimilée), le maître d'ouvrage peut résilier, par sa seule volonté, la partie exécution de la mission avant son démarrage, en dédommageant 1G SOLUTIONS à hauteur de 50 % du montant des honoraires auxquels 1G SOLUTIONS aurait pu prétendre sur la phase exécution.

Pénalités

En cas de manquement d'un rendez-vous (annulation moins de 10 jours à l'avance OU en cas d'inaccessibilité du site à l'occasion d'un rendez-vous (absence de clés par exemple) une pénalité forfaitaire de 500 euros HT + 20% du montant HT du devis signé seront appliqués.

En cas de retard de règlement de facture, une pénalité de trois fois le taux d'intérêt légal par mois de retard de paiement ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros HT seront appliquées dans le cadre d'un règlement amiable.

Sujétions techniques imprévisibles

Lorsqu'il est forfaitaire, les parties conviennent que le prix du marché peut subir à titre exceptionnel, une modification en cas de sujétions techniques imprévisibles. Sont notamment définies comme sujétions techniques imprévisibles, toutes difficultés matérielles rencontrées lors de l'exécution du marché, dont 1G SOLUTIONS ne pouvait normalement pas avoir connaissance et ayant une incidence financière supérieure ou égale à 10% du montant du marché.

Échantillons

Sauf demande formulée contractuellement lors de la commande, les échantillons, produits ou corps d'épreuve ne sont pas conservés après l'envoi des résultats. En cas de demande de conservation en laboratoire, des frais de stockage sont facturés en sus.

Non sollicitation

Le client s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout collaborateur présent ou futur du prestataire. La présente clause vaudra, quelle que soit la fonction du collaborateur en cause, et même au cas où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause déroulera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et ce pendant 12 mois à compter de sa terminaison. En cas d'infraction à cette clause, la pénalité est d'avance fixée à 12 fois le dernier salaire mensuel brut de la personne engagée.

Usage du rapport

La responsabilité de 1G SOLUTIONS ne peut être retenue que dans les limites de la mission qui lui a été confiée; les résultats se rapportant à des essais, études ou contrôles ponctuels ne peuvent être extrapolés à l'ensemble d'un ouvrage (voire à une partie d'ouvrage) sans un examen approfondi de la question (représentativité des échantillons, homogénéité des composants, conditions d'exploitation de l'ouvrage...) qui doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès du bureau d'études.

Mode de règlement

Chèque à l'ordre de 1G SOLUTIONS

ou

virement via le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

IBAN: FR76 3006 6100 3100 0201 9370 103

BIC: CMCIFRPP

Études géotechniques

À moins qu'il ne soit fait mention dans notre devis d'un type de mission (G1 à G5 au sens de la norme NF P 94 - 500 - novembre 2013), notre rapport sera de type G0 au sens de la norme NF P 94 - 500 du juin 2000. Cela correspond à l'exécution des sondages, essais et mesures en place ou en laboratoire puis à l'élaboration d'un compte rendu factuel donnant la coupe des sondages, les procès-verbaux d'essais et les résultats des mesures excluant toute activité d'étude, de conseil et d'interprétation.